



## **FONDS DE SOUTIEN À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE, AUDIOVISUELLE ET NOUVEAUX MÉDIAS DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

### **APPEL A PROJETS 2026**

La Métropole Toulon Provence Méditerranée a inscrit la filière Cinéma et Audiovisuel en tant que filière stratégique de son territoire. Dans ce cadre, elle a créé un fonds de soutien à la production cinématographique, audiovisuelle et nouveaux médias. Cette aide sélective contribue :

- ✓ Au dynamisme et à l'attractivité du territoire en favorisant l'accueil des tournages générateurs d'emploi, de retombées économiques, touristiques et d'image.
- ✓ Au développement des industries culturelles et créatives et plus particulièrement à la structuration et au développement de la filière cinéma et audiovisuel.
- ✓ Au soutien des œuvres de qualité, originales et innovantes ;
- ✓ A l'émergence de nouveaux talents ;

### **CONSTITUTION DU DOSSIER**

Le dossier de candidature est constitué de deux volets, l'un artistique et financier et l'autre contenant le scénario, dont la composition est détaillée ci-dessous.

Au-delà des pièces exigées, le dossier peut comporter des éléments susceptibles d'aider la commission dans son travail d'expertise : liens hypertexte, teasers, précédents films du réalisateur, story-board, photos... Ces éléments devront être joints sous forme de fichier numérique. Pour les vidéos, privilégier des liens Viméo et s'assurer que ces liens restent actifs au minimum 3 mois.

**N.B. : Les pièces préalablement déposées à la Région devront faire l'objet d'une actualisation à la date de dépôt à la Métropole TPM**

**Dossier Artistique et financier** (pour les documents en langue étrangère, une traduction en français est nécessaire)

- Lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, portant sur la nature et le montant de l'aide souhaitée,
- Récépissé de dépôt du dossier à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ou avis définitif de soutien financier de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de son fonds d'aide à la création et à la production cinématographiques et audiovisuelles,
- Copie du formulaire d'aide à la production de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Synopsis de l'œuvre,
- C.V. du réalisateur,
- C.V. de l'auteur
- Note de présentation de la société de production qui dépose la demande,
- Note d'intention et de motivation pour une réalisation **sur le territoire métropolitain (Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var)** :
  - o Lien culturel ou géographique avec le territoire et le rayonnement du territoire à l'écran ;
  - o Recherche de décors et autorisations de tournages sollicitées,
  - o Date et durée pour chaque lieu de tournage et de fabrication,
  - o Mobilisation de ressources locales (hébergement, restauration, logistique...)
  - o Liste prévisionnelle de l'équipe technique et des comédiens, etc.
  - o Actions d'éducation à l'image ou culturelles projetées,
- Calendrier et budget de production prévisionnel pour l'ensemble de l'œuvre. Le budget détaillera les dépenses à l'étranger, en France, en Région Sud et dans la Métropole TPM ainsi que les dépenses éligibles dans la Métropole TPM.
- Attestation sur l'honneur relative aux aides publiques accordées relevant du régime de minimis ne dépassant pas 300 000 € / 3 ans. (Cf. Annexe 1),
- Plan de financement faisant apparaître l'ensemble des partenaires sollicités, assorti des accords de financement éventuellement obtenus,
- Justificatif de la présence d'un diffuseur ou d'un distributeur,
- Extrait K-Bis et numéro SIRET complet, datant de moins de 3 mois
- Relevé d'identité bancaire ou postal de l'entreprise de production cinématographique ou audiovisuelle,
- Copie des comptes de l'entreprise de production (bilan, compte de résultat, annexes pour l'année N-1),

- Copie du ou des contrat(s) d'auteur(s) signé(s) avec la société de production sollicitant l'aide financière,
- Copie du contrat de co-production signé,
- Dans le cas d'une coproduction, la société sollicitant l'aide financière doit pouvoir justifier agir au nom et pour le compte de la société de production ayant déposée la demande auprès de la Région Sud Provence Alpes-Côte-d'Azur,
- Document regroupant les liens susceptibles d'aider la commission dans son travail d'analyse.

#### **Dossier scénario**

- Scénario paginé

#### **DATES ET MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES**

Les délais de dépôt sont fixés au :

- 1er dépôt : 15 avril 2026
- 2ème dépôt : 15 août 2026
- 3ème dépôt : 31 décembre 2026

L'ensemble des pièces doit parvenir à la Métropole Toulon Provence Méditerranée sous format numérique transmis à l'adresse : [tournages@metropoletpm.fr](mailto:tournages@metropoletpm.fr)

- **1 PDF pour le dossier artistique et financier**
- **1 PDF pour le dossier scénario**

La taille des dossiers numériques ne pourra pas excéder 10Mo. Au-delà de cette taille, ils devront être déposés sur une plateforme de téléchargement telle que WeTransfer, pour un maximum de 30Mo.

**Les dossiers incomplets ou déposés après la date limite de dépôt seront déclarés irrecevables.**

Il est fortement recommandé de prendre contact avec le Bureau des tournages Toulon Provence Méditerranée avant tout dépôt de dossier.

Contact : 06 62 49 88 66 - 04 94 93 83 42 – [tournages@metropoletpm.fr](mailto:tournages@metropoletpm.fr)